

# Bivouac : une démarche TEST pour le mois d'août 2021 sur la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse pour l'interdiction du bivouac sous tente

Cette démarche s'inscrit plus globalement dans une volonté de gestion de la fréquentation sur la Réserve naturelle, suite aux afflux de fréquentation depuis l'année 2020 constatés de partout en montagne. Une démarche TEST pour le mois d'août 2021 sur la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse a été mise en place avec l'interdiction du bivouac sous tente laissant la possibilité de bivouaquer à la belle étoile, sans tente.

## Une pratique du bivouac qui ne diminue pas

En 2020, si la fréquentation a baissé pour revenir vers des niveaux proches de « la normale » à mesure que l'été avançait, la pratique du bivouac n'a, quant à elle, pas diminué. Elle a au contraire fait des émules et tend à s'ancre dans les comportements. Cette tendance reste donc d'actualité en 2021 dès que la météo le permet et ce, bien au-delà du massif de la Chartreuse.

## Concilier les enjeux du site

Le Parc naturel régional de Chartreuse, gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse pour le compte de l'Etat et des communes de la Réserve naturelle ont décidé de mettre en œuvre une opération test pour tenter de concilier l'ensemble des enjeux du site. Le souhait est à la fois de pouvoir permettre aux randonneurs de dormir là-haut lorsqu'ils sont en itinérance mais de pouvoir également faire baisser la pression de bivouac et les problèmes que cela génère sur ces milieux d'altitude fragiles lorsque la pratique est trop importante.

## L'objectif : Ne pas accueillir plus mais accueillir mieux

Plusieurs actions sont déjà en place cette année en 2021, sur la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse pour gérer l'accueil des randonneurs, touristes et autres usagers:

- **L'embauche d'un animateur nature** (déjà présent en 2020 sur 6 mois)
- La **présence de 5 Accompagnateurs Moyenne Montagne** pendant 3 mois, de mi-juin à mi-septembre, pour sensibiliser et renseigner les gens.

C'est près de 40 000€ que la Réserve naturelle investit sur la sensibilisation et l'animation en 2021 pour toucher plus largement le public qui randonne sur ce site.

En plus de cette sensibilisation, 3 communes (Saint pierre de Chartreuse, Saint Pierre d'Entremont Isère et Saint pierre d'Entremont Savoie) tentent l'opération Test de **n'autoriser que le bivouac « à la belle étoile »**.

D'autres mesures pourraient être mises en place en fonction de l'évolution de la fréquentation si nécessaire dont la possibilité de **reculer certains accès** à la Réserve naturelle lors de week-ends de forte fréquentation comme cela a été mis en place à La Plagne en 2020 (arrêté pris par la commune d'Entremont le Vieux, 73). L'objectif est ici **d'éviter la saturation des parkings et voiries conduisant aux sites naturels** rendant parfois la circulation des véhicules de sécurité impossible et limiter l'afflux massif en altitude, source de problèmes de cohabitation avec les humains et animaux qui vivent « en haut ».

## Pourquoi ces arrêtés ? quels peuvent être les impacts du bivouac ?

Si on peut comprendre le besoin de se mettre « au frais », il faut également prendre en compte les enjeux socio-économiques du site et les problèmes que cette pratique, lorsqu'elle est trop développée, peut engendrer. Cette « sur-pratique » occasionne nombre de conflits d'usage avec les alpagistes et propriétaires fonciers ainsi que des dégradations du milieu naturel (2 incendies générés par des feux de bivouac en 2020, déchets dans les foyers illégaux, dégradations du sol pour des milliers d'années sous les feux de bivouac pourtant interdits, dérangement de la faune).

## Ne pas empêcher mais respecter les différents usages

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas là d'empêcher d'exercer des activités mais de faire en sorte que lors de cette période de forte fréquentation l'impact sur l'environnement soit le moins fort possible et les conflits entre les différents usages du site moins prégnants. La Chartreuse essaie donc une nouvelle formule pour ce mois d'août 2021 sur le site de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse. Un point sera fait avec les communes après cette nouvelle saison pour évaluer les mesures qui seront conservées, adaptées pour l'année 2022.

Pour mémoire, cet entre-deux fera des mécontents c'est certain, mais rappelons toutefois que **nombre d'endroits en France sont totalement interdits au bivouac** ou très fortement réglementés (exemple dans les parcs nationaux). Certaines communes (Chamrousse entre autre) pour préserver leurs sites naturels, ont été contraint d'interdire complètement le bivouac au vu des très fortes dégradations que cela générerait.

La Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse et les communes ne font pas que réglementer. Ils s'engagent également pour mieux accueillir dans d'autres endroits moins sensibles que les sites protégés. Avec environ 2 millions de personnes habitant dans un rayon de 1h30 de voiture de la Chartreuse, 4 agglomérations à proximité du massif (Grenoble, Chambéry Voiron et Lyon), le massif de la Chartreuse est un massif sous pression humaine touristique.

Le territoire veut pour l'avenir continuer à accueillir ses visiteurs dans un espace de qualité.

La Réserve a réalisé un film sur la question du partage de la nature, primé dans différents festivals. Il est consultable sur :

<https://www.youtube.com/watch?v=JupdRZv5AIU>

En cas d'interrogation sur la démarche mise en place sur la Réserve naturelle, n'hésitez pas à joindre les communes concernées ou la conservatrice de la Réserve naturelle.